

Nombre de conseillers		DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JUIN 2024	
En exercice	35	Date de la convocation	07 JUIN 2024
Quorum	26	Secrétaire de séance	Valérie CALAMIA
Présents	29	N° de la délibération	02 - CA 2024-06-19
Représentés	3	Objet	Bilan des réunions du Bureau des mois de février à mai 2024
Votants	32		
Le 19/06/2024 à 14H00, les membres du Conseil d'administration se sont réunis au siège de GMVA – Rue Alfred Kasler à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente.			

Participants (29) : Mme Hortense LE PAPE, Mme Soizic PERRAULT (vote à compter de la délibération n°6), M. David ROBO (vote jusqu'à la délibération n°10 incluse), M. Fabrice LOHER (en visio conférence), M. Marc BOUTRUCHE, M. Michel TOULMINET, Mme Annaïck HUCHET (en visio conférence), Mme Marie-Françoise CERESZ, Mme Martine LOHEZIC, Mme Morgane LE ROUX, Mme Myrienne COCHE, M. André KERVEADOU, M. Christian SEBILLE (vote jusqu'à la délibération n°11 incluse), M. Gilles CARRERIC (en visio conférence, vote jusqu'à la délibération n°10 incluse), M. Pascal BARRET, M. Pierre GUEGAN, Mme Marie-Jo LE BRETON, Mme Florence VIGNEAU, M. Jean-Noël TEXIER, M. Yves GICQUELLO (vote jusqu'à la délibération n°12 incluse), Mme Denise LAUSEIG, Mme Yolande HANVIC, Mme Lorette DRIN, Mme Marie-José LE CADRE, M. Donatien TRECANT, Mme Huguette LE CAHEREC, M. Christophe CLOEREC, Mme Caroline HOUZIAUX, Mme Delphine LE MANOUR, Mme Hélène LE GAL

Excusés ayant donné pouvoir (3) : Mme Marie-Hélène HERRY (pouvoir à Mme HUCHET), Mme Christine LE STRAT (pouvoir à M. Marc BOUTRUCHE), M. Philippe LE RAY (pouvoir à Mme LE PAPE),

Excusés (2) : M. Nicolas JAGOUDET, Mme Marie-Thérèse CABON

Vu l'article R. 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation définissant les attributions du Bureau d'un Office Public de l'Habitat,

Par délégation du 10 janvier 2023, le Conseil a attribué au Bureau les compétences suivantes :

- décider des programmes de réservation foncière, d'aménagement, de construction et de réhabilitation,
- décider des actes de disposition,
- autoriser les emprunts et décider des orientations générales en matière de placement de fonds appartenant à l'office, des opérations utiles à la gestion de la dette et des opérations de gestion de trésorerie (montant de 3 à 5 M€ par opération au maximum),
- autoriser les souscriptions, acquisitions ou cessions de parts sociales ou d'actions en application des articles L. 421-2 et R. 421-3,
- autoriser les transactions,
- approuver chaque année le montant de la part variable de la rémunération attribuée au Directeur général,
- autoriser, selon le cas, le Président ou le Directeur général à ester en justice, en application des articles R. 421-17 ou R. 421-18 ; toutefois, en cas d'urgence, ou lorsqu'il s'agit d'une action en recouvrement d'une créance, le directeur général peut intenter une action en justice sans cette autorisation. »

Le Bureau rend compte de son activité au Conseil d'administration. Il est rappelé que les décisions du Bureau sont soumises au contrôle de légalité et sont donc transmises au Préfet du Département.

Le rapport annexé présente les dossiers examinés au Bureau des mois de février à mai 2024. Les procès-verbaux des séances du Bureau sont, par ailleurs, mis à disposition des administrateurs qui souhaiteraient les consulter, au secrétariat de la Direction générale.

---

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, prend acte du rapport présenté en annexe à la présente délibération, relatif à l'activité du Bureau pour la période indiquée.



Mis en ligne du 28-06-2024 au 28-08-2024

Accusé de réception en préfecture  
056-275600047-20240619-2CA-2024-06-19-DE  
Date de télétransmission : 26/06/2024  
Date de réception préfecture : 26/06/2024